

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Samedi, 26 janvier 1929.

N^o 4.

Samstag, 26. Januar 1929.

Arrêté du 21 janvier 1929, concernant l'allocation au personnel de l'administration des douanes des traitements et indemnités belges.

Le Directeur général des finances,

Vu l'art. 17 al. 2 de la Convention du 23 juillet 1921, établissant une Union économique entre le Grand-Duché et la Belgique, et l'art. 5 de la loi du 8 novembre 1926, concernant l'organisation de l'administration des douanes et les traitements et indemnités du personnel;

Vu les arrêtés du 22 juin 1928 et du 14 août 1928 concernant l'allocation au personnel de l'administration des douanes des traitements et indemnités belges;

Vu l'arrêté royal belge du 28 décembre 1928 concernant l'allocation pour l'année 1928, au personnel rétribué par l'Etat, d'une subvention exceptionnelle;

Arrête:

Art. 1^{er}. L'arrêté royal belge du 28 décembre 1928, concernant l'allocation pour l'année 1928, au personnel rétribué par l'Etat, d'une subvention exceptionnelle, est publié au *Mémorial* pour être exécuté au Grand-Duché.

Luxembourg, le 21 janvier 1929.

Le Directeur général des finances,

P. Dupong.

Arrêté royal du 28 décembre 1928,

Considérant que la situation budgétaire permet d'accorder pour l'exercice 1928, au personnel rétribué par l'Etat, une subvention exceptionnelle que les circonstances justifient;

Sur la proposition de Nos Ministres réunis en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Article premier. — Dans les conditions et sous les restrictions ci-après déterminées, il est accordé pour l'année 1928, au personnel rétribué par l'Etat, une subvention exceptionnelle qui ne sera pas passible de retenues au profit des caisses de prévoyance.

Cette subvention est égale au montant brut du traitement du mois de décembre, majoré des allocations de famille et de résidence.

Pour les salariés, le douzième supplémentaire représente la rétribution afférente à 25 jours et demi de travail.

Art. 2. — La subvention est payable par moitié, à la fin des mois de décembre 1928 et de mars 1929.

Art. 3. — Pour avoir droit à chacune des parties de la subvention, le bénéficiaire doit se trouver en activité et compter six mois de services effectifs au moment de l'échéance.

Art. 4. — Bénéficient de la mesure les magistrats, les militaires appointés, les gendarmes, les agents civils

— définitifs, provisoires ou temporaires — de l'Etat, ainsi que les membres du clergé et de l'enseignement primaire payés sur les fonds de l'Etat.

En sont exclus:

- 1° les ouvriers en possession du salaire régional intégral;
- 2° les agents en mission à l'étranger; et
- 3° nommément:
 - a) Nos Ministres;
 - b) les membres des corps diplomatique, consulaire et de chancellerie qui ne sont pas adjoints à l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères, ainsi que les agents de la dite administration détachés dans les postes diplomatiques ou consulaires;
 - c) les députés permanents;
 - d) les commissaires principaux de l'Etat, les commissaires de l'Etat, les présidents des tribunaux des dommages de guerre, les greffiers et greffiers adjoints et les inspecteurs du emploi;
 - e) les présidents des conseils de prud'hommes d'appel, les greffiers des conseils de prud'hommes et les commis greffiers des mêmes conseils;
 - f) les avocats et les avoués des départements ministériels.

Art. 5. — Sont assimilés au traitement:

- 1° pour les agents temporaires, celle de leurs indemnités qui leur tient lieu de traitement principal;
- 2° pour les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, les trois quarts de leurs remises proportionnelles ou de leur traitement fixe tenant lieu de remises, à l'exclusion des remises accidentelles qui sont attribuées isolément à raison de recettes déterminées.

Pour les agents qui remplissent une fonction ad interim, le traitement servant de base au calcul de la subvention est le traitement de leur grade, à l'exclusion de tout supplément.

Art. 6. — Lorsque le bénéficiaire remplit à la fois plusieurs fonctions rémunérées distinctement, la rétribution la plus élevée entre seule en compte pour le calcul de la subvention.

Il en est autrement pour les rémunérations afférentes à des fonctions qui forment un tout en quelque sorte homogène et qui sont exercées cumulativement pour le compte de plusieurs départements, comme dans la situation du pontier-receveur et de l'éclusier-percepteur.

Art. 7. — Le traitement ou salaire à prendre en considération est constitué par le principal de la rétribution, à l'exclusion du casuel, des émoluments en nature et de toutes sommes constituant de simples évaluations pour l'application éventuelle des lois sur les pensions, des indemnités pour charges militaires, des indemnités fixes et autres émoluments complémentaires tels que la haute paie, les indemnités spéciales de caisse, de logement, de résidence ou de détachement, des primes de travail, des indemnités ou suppléments de traitement alloués pour services particuliers ou fonctions accessoires, des jetons de présence, des indemnités maintenues comme droits acquis et susceptibles d'absorption ou de disparition, des indemnités fixes ou variables pour frais de bureau, de loyer ou de tournées et des allocations ayant le caractère de remboursement.

Art. 8. — Les cas d'espèce seront résolus conjointement par le Ministre dans le département duquel ils se produiront et par son collègue des Finances.

Nos Ministres sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

Avis. — **Postes et Télégraphes.** — Par arrêté grand-ducal du 19 janvier 1929, ont été nommés sous-chefs de bureau de l'administration des Postes et des Télégraphes, MM. les commis Albert *Pauty* du bureau de Luxembourg-téléphones, et J.-P. *Henricy* du bureau de Luxembourg-chèques.

— Par arrêté grand-ducal du 19 janvier 1929, M. *Mathias Hatto*, sous-chef de bureau de la perception des postes à Luxembourg-gare, a été nommé percepteur des postes au bureau des téléphones à Luxembourg.

— 22 janvier 1929.

Avis. — Administrations communales. — Par arrêtés grand-ducaux en date du 17 janvier 1929 ont été nommés aux fonctions de bourgmestres des communes ci-après désignées, savoir:

Petange: M. Marcel *Schintgen*, chef d'exploitation, à Petange;

Mondercange: M. Jacques *Steichen*, propriétaire, à Mondercange;

Sanem: M. Edouard *Thill*, boulanger, à Belvaux;

Neunhausen: M. Edouard *Zigrang*, cultivateur, à Insenborn;

— Par arrêtés ministériels en date du 18 janvier 1929 ont été nommés aux fonctions d'échevins des communes ci-après désignées, savoir:

Petange: MM. Pierre *Lambert*, chef de train, à Petange, et Pierre *Meyers*, instituteur en retr., à Rodange;

Mondercange: MM. Jean-Pierre *Stoffel*, propriétaire, à Mondercange, et François *Thill*, menuisier, à Bergem;

Sanem: MM. Pierre *Greisch*, machiniste, à Belvaux, et Guillaume *Schmit*, propriétaire, à Sanem;

Neunhausen: MM. Michel *Reiners*, cultivateur, à Lultzhausen, et Edouard *Meyers*, cultivateur, à Neunhausen.

Avis. — Administrations communales. — Par arrêtés grand-ducaux en date du 19 janvier 1929 ont été nommés aux fonctions de bourgmestres des communes ci-après désignées, savoir:

Differdange: M. Emile *Mark*, vétérinaire, à Differdange;

Kayl: M. Michel *Junckel*, ouvrier, à Kayl;

Dippach: M. Edouard *Kirsch*, propriétaire, à Sprinkange.

— Par arrêté grand-ducal en date du même jour, MM. Emile *Meyer*, propriétaire, à Obercorn, et Jean-Baptiste *Scharlé*, commerçant, à Niedercorn, ont été nommés aux fonctions d'échevins de la ville de Differdange.

— Par arrêté ministériel en date du 21 janvier 1929 ont été nommés aux fonctions d'échevins des communes ci-après désignées, savoir:

Kayl: MM. Michel *Meylender*, ouvrier, à Kayl, et Charles *Bouschet*, électricien, à Tetange;

Dippach: MM. Jacques *Peltier*, propriétaire, à Schouweiler, et Nicolas *Bosseler*, propriétaire, à Bettange.

Avis. — Association syndicale. — Par arrêté du 16 janvier 1929 l'association syndicale pour la construction d'un fossé d'assainissement dans les vignes au lieu dit « Enschberg » à Bech, dans la commune de Wellenstein, a été autorisée.

Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Wellenstein. — 17 janvier 1929.

Avis. — Association syndicale. — Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 7 au 21 février 1929, dans la commune de Wellenstein, une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction d'un chemin d'exploitation dans les vignes, aux lieux dits « Fousseloch » etc. à Kleinmacher.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Wellenstein, à partir du 7 février prochain.

M. J.-P. *Kieffer-Sunnen*, membre de la chambre d'agriculture à Wellenstein, est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le 21 février prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle du comice agricole à Kleinmacher. — 17 janvier 1929.

Avis. — Ordre de la Couronne de Chêne. — Par arrêté grand-ducal du 22 janvier 1929, les grades suivants dans l'Ordre de la Couronne de Chêne ont été conférés:

a) *le grade de Grand-Officier :*

à MM. *Arendt* Ernest, Conseiller d'Etat, Luxembourg; *Reuter* Emile, Président de la Chambre des députés, Luxembourg, et *Steichen* Joseph, Conseiller d'Etat, Bel-Val.

b) *le grade de Commandeur :*

à MM. *Beck* Charles, major-commandant de la Force armée; *Hamélius* Ernest, Conseiller d'Etat, Luxembourg, et *Mersch* Fritz, commissaire de district, Grevenmacher.

c) *le grade d'Officier :*

à MM. *Bian* Félix, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Diekirch; Dr. *Buffet* Lucien, directeur de la Maison de santé, Ettelbruck;

Dumont Norbert, Directeur général de la justice et de l'intérieur, Luxembourg;

Even François, professeur hon., Luxembourg;

Fischer Joseph, ancien membre du comité-directeur de l'Office des Assurances sociales, Luxembourg;

Glaesener Michel, professeur au gymnase de l'Athénée, Luxembourg;

Hansen Antoine, doyen d'âge de la Chambre des députés, Diekirch; *Hansen* Michel, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg; *Hirsch* Antoine, directeur de l'école d'artisans;

Kauder Jean-Pierre, directeur du gymnase, Echternach; *Kellen* Tony, homme de lettres à Stuttgart; *Kowalsky* Emile, professeur au gymnase, Diekirch;

Liesch Auguste, directeur des douanes, Luxembourg;

Mailliet Pierre, professeur au gymnase, Diekirch; *Mark* Emile, député et bourgmestre, Differdange;

Palgen Nicolas, professeur hon., Echternach; *Petry* Henri, professeur hon., Luxembourg; *Pletschette* Denis, directeur du gymnase, Diekirch;

Schiltz Théophile, commissaire de district, Diekirch; *Schmit* Nicolas, professeur hon., Luxembourg; *Soisson* Guillaume, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg; *Steffes* Pierre, professeur au gymnase, Diekirch;

Dr. *Weber* Auguste, médecin-inspecteur, Luxembourg-Eich; *Weis* Jacques, conseiller à la Chambre des comptes, Luxembourg; *Wengler* Michel, professeur hon., Luxembourg; *Wilhelm* Jules, professeur au gymnase de l'Athénée, Luxembourg.

d) *le grade de Chevalier :*

à MM. *Ahnen* Jean, percepteur des postes, Dommeldange; *Altmayer* Adolphe, commissaire de surveillance près la Caisse d'épargne, Luxembourg; *Arendt* Joseph, percepteur des télégraphes, Luxembourg; *Augustin* Albert, inspecteur des eaux et forêts, Luxembourg;

Becker Théodore, chef de gare de 1^{re} classe, Esch-s.-Alz.; *Biermann* Léon, inspecteur des douanes, Luxembourg; *Bisentius* Eugène, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg; Dr. *Bæver* Jean, médecin-inspecteur, Diekirch; *Brauch* François, desservant pensionné, Syren; *Brucher* Auguste, inspecteur des contributions hon., Weiler-la-Tour; *Buchler* J.-Ch., percepteur du bureau des chèques, Luxembourg;

Decker Aloyse, médecin-dentiste, Luxembourg; *Deitz* Alphonse, directeur technique de la conduite d'eau intercommunale, Steinfort; Dr. *Delahaye* Joseph, médecin, membre du Conseil d'administration de la Ligue luxembourgeoise contre la tuberculose, Luxembourg; *Derneden* Victor, conducteur des travaux publics, Bettembourg; *Didier* Jean-Baptiste, député, Rodembourg; *Diederich* Jules, vétérinaire du Gouvernement, Luxembourg; *Dondelinger* Michel-Em., receveur des contributions, Mondorf; *Drees* Nicolas, curé-doyen, Ospern; Dr. *Drussel* Ernest, médecin-inspecteur, Echternach;

Felten G., percepteur des postes et échevin, Grevenmacher; Dr. *Forman* Joseph, président du Collège médical, Luxembourg; *Frahné* Guillaume, instituteur, délégué du personnel enseignant des écoles primaires à la commission d'instruction, Rollingerggrund; *Frieden* Nicolas, chanoine, curé-doyen, Wiltz; *Funck* J.-N., percepteur des postes, Pétange;

Gemen Charles, rosiériste, Luxembourg; *Gillissen* Frédéric, conseiller à la Cour supérieure de justice, Luxembourg; *Ginsbach* V., fondé de pouvoirs, Steinfort; *Gædert* Jean, professeur à l'école normale, Luxembourg; Dr. *Gretsch* Gustave, secrétaire du Collège médical, Echternach;

Heiderscheid J.-B., chef de bureau à la direction des postes, Luxembourg; Dr. *Heinen* Jean-Pierre, bourgmestre, Roodt (Betzdorf); *Hintgen* A.-V. 1^{er} inspecteur du travail, Luxembourg; *Hoffmann* Nicolas, directeur général de la Société « Cokes et Fontes Spéciales », Hoboken (Anvers).

Jérolim J., professeur à l'école d'artisans, Luxembourg; *Junck* H.-Th., percepteur des postes, Dudelange;

Kayser Nicolas, ingénieur, chef de service aux chemins de fer Prince Henri, Pétange; *Ketten* Jean, rosiériste, Luxembourg; *Kipgen* Arthur, directeur général adjoint de l'Arbed, Luxembourg; *Klein* Louis, ingénieur agricole, ancien directeur du service agricole, Luxembourg; *Koppes* Jean, professeur au gymnase de l'Athénée, Luxembourg; *Kox* Léon, conservateur des hypothèques, Luxembourg; *Kratzenberg* Damien, professeur au gymnase de l'Athénée, Luxembourg; *Krombach* Charles, député, Dudelange; *Kurth* Eugène, professeur à l'école d'artisans, Luxembourg;

Lamboray Ferdinand, percepteur hon. des postes, Luxembourg; *Laplanche* Jean, inspecteur des contributions, Luxembourg; *Lemmer* J.-N., receveur des contributions, Luxembourg;

Majerus Jean, instituteur, Larochette; *Mankel* Edouard, receveur des contributions, Luxembourg; *Masseler* Jean, percepteur des postes, Rumelange; *Miller* Edmond, capitaine hon. Luxembourg; *Millang* Nicolas, desservant pensionné, Diekirch; *Moes* Nicolas, desservant pensionné, Remich; *Muller* Paul, président de la Foire commerciale, Luxembourg;

Nepper Jules, consul du Grand-Duché, Fribourg (Suisse);

Oster Edouard, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg;

Dr. *Penning* Jean-Pierre, médecin-directeur du dispensaire antituberculeux, Esch-s.-Alz.; *Pfeiffenschneider* François, chef de gare de 1^{re} classe, Ettelbruck;

Reding Jules, notaire, Echternach; *Reichling* Joseph, vétérinaire, inspecteur des viandes, Luxembourg; *Reuter* Pierre, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg; *Ries* Nicolas, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg; *Rouff* Pierre, chef de division à la direction du Prince Henri, Luxembourg; *Ruppert* Paul, avocat-avoué, ancien bâtonnier, Luxembourg;

Schiltges Jean, chanoine, curé-doyen, Clervaux; *Schmeler* Guillaume, conducteur des travaux publics, Luxembourg; *Schmit* Etienne, sous-directeur du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne, Luxembourg; *Schmit* Jean-Pierre, percepteur des postes, Ettelbruck; *Schmit* Nicolas, inspecteur d'écoles, délégué de l'inspection à la commission d'instruction, Esch-s.-Alz.; *Schmitz* Nicolas, conducteur des travaux publics, Redange; *Schmitz* Nicolas, receveur des contributions, Redange; *Schneider* Dominique, greffier au tribunal d'arrondissement, Luxembourg; *Schock* Léopold, chef de bureau à la bourse du travail, Luxembourg; *Schock* Nicolas, directeur de la société métallurgique des Terres Rouges, Esch-s.-Alz.; *Schoué* Pierre, juge au tribunal d'arrondissement, Diekirch; Dr. *Schroeder* Victor, vice-président du Collège médical, Diekirch; Dr. *Schumacher* Prosper, médecin-directeur du dispensaire tuberculeux, Ettelbruck; *Servais* Alfred, inspecteur des contributions, Wiltz; *Simon* François, ingénieur d'arrondissement, Luxembourg; *Souper* Constant, rosiériste, ancien membre de la Chambre de commerce, Luxembourg; *Speller* Nicolas, professeur au gymnase de l'Athénée, Luxembourg; *Sturm* Victor, chef principal d'expédition, Luxembourg;

Thilges Eugène, bourgmestre, Wiltz; *Thiry* Jules, chef de gare principal, Bettembourg; *Thyes* Eugène, professeur à l'école industrielle et commerciale, Luxembourg; sœur *Toussaint* Emilienne, directrice de l'école normale d'institutrices, Luxembourg;

Wagner Albert, secrétaire de la Chambre des députés, Luxembourg; *Watry* Pierre, chef de gare principal, Luxembourg; *Welschbillig* Jean-Pierre, chef de section au chemin de fer, Luxembourg; *Wercollter* Jean, Baptiste, professeur à l'école d'artisans, Luxembourg; *Wigreux* Paul, architecte de l'Etat, Luxembourg;

Zieser Jean, président de la Hémécht », Garnich.

e) la Médaille en vermeil :

à MM. *Atbrecht* Paul, adjudant sous-chef de musique, Luxembourg; *Alf* Louis, receveur des douanes de 4^e classe, Remich.

Bailleux Hubert, receveur communal, Echternach; *Becker*, sœur Marianne, institutrice, Bonnevoie; *Behm* Jean-Pierre, brigadier-forestier, Dippach; *Bertrang*, sœur Agnès, professeur à l'école normale d'institutrices, Luxembourg; *Bisdorff* Mathias, commis aux écritures des douanes, Luxembourg; *Bisenius* Nicolas, employé du chemin de fer, Luxembourg; *Bæver* Jacques, ancien bourgmestre, Bœvange (Clerveaux); *Bour*, sœur Lidvine, institutrice, Walferdange;

Chardon Auguste, sous-chef de gare en retraite, Luxembourg; *Chrisosthomus* François, sous-chef de gare en retraite, Luxembourg; *Coster* Eugène, comptable, Ettelbruck;

Dauphin Antoine, commandant des sapeurs-pompiers, Grevenmacher; *Dehm* Alphonse, musicien de 1^{re} classe, sergent-major, Luxembourg; *Delleré* Martin, maréchal-des-logis de gendarmerie, Luxembourg; *Donnersbach* Nicolas, employé d'usine, Esch-s.-Alz.; *Dusseldorf* Alphonse, président de l'Union des sociétés de chant de la ville de Luxembourg;

Eischen, sœur Amable, institutrice, Hollerich; *Ensch* Marie, institutrice en retraite, Echternach;

Faber Nicolas, chef de gare en retraite, Schifflange; *Federmeyer* Léon, instituteur en retraite, Grevenmacher; *Feidt* Nicolas, receveur des douanes de 4^e classe, Mondorf; *Ferron* Nicolas, commis aux écritures des douanes, Luxembourg; *Feyder* J.-P., ancien bourgmestre, Strassen; *Foos* Jean, employé, Diekirch;

Galhausen Jean-Pierre, contrôleur à l'Office de statistique, Luxembourg; *Gérard* François, bourgmestre, Redange; *Gilson* Jos.-O., agent des postes, Bascharage; *Glesener* Michel, bourgmestre, Bœvange (Clerveaux); *Gædert* Henri, maréchal-des-logis de gendarmerie, Luxembourg; *Gædert* Pierre, clerc de notaire, Luxembourg; *Gærgen* Léon, contrôleur à l'Office de statistique, Luxembourg; *Gouvy* Jacques, receveur des douanes de 4^e classe, Troisvierges;

Hansel Jacques, inspecteur des sapeurs-pompiers, Clemency; *Hansen* Jean-Pierre, receveur des douanes de 3^e classe, Frisange; *Hoffmann* Jean-Pierre, commis aux écritures des douanes, Luxembourg; *Hatto* Mathias, sous-chef de bureau des postes, Luxembourg;

Junio Mathias, commis aux écritures des douanes, Hollerich;

Kandel, sœur Rodriguez, institutrice, Eich; *Kayser* J.-P., sous-chef de bureau des postes, Luxembourg; *Keiser* Jean, ancien bourgmestre, Waldbillig; *Kellen* J.-B., agriculteur, Grantwood; *Kipgen* Pierre, chef d'atelier à l'école d'artisans, Luxembourg; *Kirtz* Jean, commis-dirigeant des douanes, Ettelbruck;

Leider Jean-Pierre, bourgmestre, Erpeldange; *Leyers* Michel, bourgmestre, Niederanven; *Lœnertz* Jean-Pierre, instituteur, Luxembourg; *Ludwig* Jean-Joseph, commis-dirigeant des douanes, Luxembourg;

Mailliet Eugène, président de l'Union Adolphe, Esch-s.-Alz.; *Mahr* Jean, chimiste en retraite de l'Arbed, Dudelange; *Mehlen* Auguste, commandant des sapeurs-pompiers, Luxembourg; *Musel* Bernard, maréchal-des-logis, de gendarmerie;

Nilles, sœur Espérance, institutrice, Rodange;

Obertin Pierre, commandant des sapeurs-pompiers, Remich; *Ollinger* Paul, chimiste, Esch-s.-Alz.; *Osthues* Henri, sous-administrateur des établissements pénitentiaires, Luxembourg;

Peschong Jean, ancien bourgmestre, Bascharage; *Peusch* Joseph, secrétaire du « Verschönerungsverein » Echternach; *Pier* Jean-Pierre, instituteur, Bonnevoie; *Poncin* Nicolas, musicien de 1^{re} classe sergent-major, Luxembourg;

Reckinger Nicolas, maréchal-des-logis chef de gendarmerie, Luxembourg; *Reiners* Chrétien, bourgmestre, Rumlange (Asselborn); *Reuter* Joseph, bourgmestre, Arsdorf; *Rewenig* Pierre, contrôleur sous-chef de bureau de l'Office de statistique, Luxembourg; *Rolling* Alphonse, maréchal-des-logis de gendarmerie;

Schausten Jean-Pierre, chef de station, Kayl; *Schmit*, dame patronnesse de l'Œuvre des jeunes filles, Paris; *Schmit* François, ancien secrétaire communal, Wiltz; *Schneider* Jean, bourgmestre, Mamer; *Schneider* Nicolas-Edouard, administrateur des prisons, Diekirch; *Scholer* François, ancien bourgmestre, Dudelange; *Schou* Catherine, institutrice, Luxembourg; *Schumacher* Regnard, commis aux écritures des douanes,

Ettelbruck; *Servais* Georges, employé, Rodange; *Stirn* Antoine, contrôleur en retraite aux chemins de fer, Luxembourg;

Thilgen Théodore, ancien bourgmestre, Kautenbach; *Thillen* J.-P., membre du « Caecilienverein », ancien conseiller communal, Diekirch; *Thommes* Jean Pierre, instituteur, Wiltz; *Thommes* Nicolas, chef de station de 2^e classe, Grevenmacher;

Wagner Adolphe, bourgmestre, Berg; *Wagner* Nicolas, bourgmestre, Berbourg (Manternach); *Weber* Félicien, brigadier des douanes e. r., Luxembourg; *Weis* Jean-Baptiste, bourgmestre, Useldange; *Welbes* Alex., maréchal-des-logis de gendarmerie; *Weydert* Philippe-Pierre, sous-lieutenant des douanes, Differdange; *Weydert* Victor, préposé des douanes e. r. Differdange;

Zeig Joseph, employé au service personnel de S. A. R. la Grande-Duchesse, Luxembourg.

f) la Médaille en argent

à MM. *Ackermann* Mathias, mécanicien aux chemins de fer, Luxembourg; *Ahnen* Jean-Nicolas, instituteur, Esch-s.-Alz.; *Assel* Pierre, brigadier de gendarmerie; *Augustin* François, brigadier de gendarmerie;

Barthel Pierre, surveillant des bâtiments, Luxembourg; *Berg* Ferdinand, échevin, Arsdorf; *Berkel* Grég., ancien conseiller communal, Bockholtz-s.-S.; *Beweng* Mathias, chef d'équipe e. r., Strassen; *Biwer* Marguerite, institutrice, Esch-s.-Alz.; *Bock*, sœur Eustachie, institutrice, Remich; *Bodevin* Victor, brigadier de gendarmerie; *Bofferding*, sœur Marie-Joseph, institutrice, Hoscheid; *Borck* Michel, brigadier forestier hon., Hosingen; *Brandenbourger* Henri, chef de station de 3^e classe, Bollendorf; *Buchholtz* J.-P., échevin, Jünglinster; *Burscheid* Jean-Baptiste, commis aux écritures des douanes, Rodange;

Cathrein François, brigadier de gendarmerie; *Clement* Michel, agent facteur des postes, Consdorf; *Compinato* Mathias, aiguilleur de 1^{re} classe en retraite, Luxembourg;

Dondelinger Antoine-Adolphe, commis aux écritures des douanes, Luxembourg; *Dornseiffer* E., directeur de la société « Chorale », Rollingergrund; *Duhr*, sœur Pamphylie, institutrice à l'institut des aveugles, Berbourg; *Duhr* Michel, brigadier hon. de gendarmerie;

Eberhard, sœur Alexis, institutrice, Wiltz; *Ecker* Jean, chef-cantonnier, Rollingergrund; *Erpelding* Pierre, commis aux écritures des douanes, Luxembourg; *Erpelding* Nicolas, brigadier de gendarmerie; *Eschbour* Charles, préparateur de laboratoire, Nancy;

Faber Jean, brigadier forestier, Echternach; *Faber* Jean-Joseph, brigadier des douanes, Luxembourg; *Ferber* Pierre, sapeur-pompier, Esch-s.-Sûre; *Fischer* Guillaume, mécanicien des chemins de fer, Bettembourg; *Flesch* Philippe, brigadier forestier, Stegen; *Fisch*, sœur Liguoria, institutrice, Petange; *Franck* Henri, échevin, Garnich; *Fries* Jean, chef de train, Bettembourg; *Friedrich* François, chef manœuvre de chemin de fer en retraite, Esch-s.-Alz.;

Galles Nicolas, maréchal des logis de gendarmerie; *Gangler* Jean, chef manœuvre de chemin de fer en retraite, Esch-s.-Alz.; *Ganser* Charles, chef d'atelier aux chemins de fer secondaires, Bonnevoie; *Gieres* Jean, musicien de 1^{re} classe sergent-major, Luxembourg; *Glesener* Martin, maréchal-des-logis de gendarmerie; *Goergen* Mathias, brigadier de gendarmerie; *Goergen* Nicolas, ancien échevin, Niederanven; *Goerens* Marguerite, institutrice, Kleinbettingen; *Graas* Jean-Pierre, secrétaire communal, Rumelange;

Haentges, sœur Léonce, institutrice, Larochette; *Hamus* Mathias, commis aux écritures des douanes, Esch-s.-Alz.; *Hansel* Joseph, commis aux écritures des douanes, Bettembourg; *Hansen* François, commandant des sapeurs-pompiers, Differdange; sœur *Heins* Marie, professeur à l'école normale d'institutrices, Luxembourg; *Hever* Eugène, instituteur, Differdange; *Hiesdorf* Nicolas, instituteur, Lasauvage; *Holtz* François, bourgmestre, Watrange (Harlange); *Hoss* Thérèse, institutrice en retraite, Dalheim; *Hublé* Dom., chef-visiteur aux chemins de fer, Ettelbruck;

Jeitz Jean, instituteur, Esch-s.-Alz.; *Jung*, sœur Berchmanns, institutrice, Niedercorn; ...

Kartheiser Jean, contrôleur aux chemins de fer secondaires, Bonnevoie; *Kerg* Jean, instituteur, Niedercorn; *Kieffer* A.-J.-J., musicien de 1^{re} classe sergent-major; *Kirsch* Jean-Pierre, commandant des sapeurs-pompiers, Pétange; *Kimmes* Gustave, instituteur, Dudelange; *Kintzelé* Guillaume, employé à l'inspection

du travail, Luxembourg; *Kirpach* Eugène, commandant des sapeurs-pompiers, Leudelange; *Kler* Nicolas, brigadier de gendarmerie; *Knepper* Léon, brigadier de gendarmerie; *Kolmesch* François, membre de la chambre des artisans, président de la fédération des patrons-tailleurs, Luxembourg; *Kongs* André, instituteur, Itzig; *Kremer*, sœur Marguerite-Marie, institutrice, Hollerich; *Krier* Pierre, clerc de notaire, Remich; *Kutten* Nicolas, commandant des sapeurs-pompiers, Trintange;

Lamesch Michel, employé, Beggen; *Langers* Jean, commis aux écritures des douanes, Luxembourg; *Ledesch* Jean-Pierre, échevin, Bissen; *Lesage* Bernard, ancien employé des chemins de fer, Luxembourg; *Lesch* Jean-Pierre, instituteur, Tetange; *Lesch* Théodore, instituteur, Bissen;

Maes Jean, sapeur-pompier, Echternach; *Majerus* Joseph, chef de halte en retraite, Drauffelt; *Mathey* Pierre, ancien échevin, Ingeldorf; *Meiers* Joseph, brigadier de gendarmerie; *Mersch* Jean-Pierre, instituteur, Dudelange; *Metz* Michel, commandant des sapeurs-pompiers, Merl; *Muller* Nicolas, expéditionnaire au Gouvernement, Luxembourg;

Nepper Charles, brigadier de gendarmerie; *Nesser* Henri I, brigadier forestier, Mutfort; *Neumann* Michel, agent facteur des postes, Bissen; *Noel* Paul, commissaire de police adjoint, Differdange;

Oberweis Mathias, mécanicien aux chemins de fer, Echternach; *Olinger* Mathias, chef visiteur aux chemins de fer, Esch s. Alz.; *Origer* Jean-Pierre, échevin, Bascharage;

Paucké Pierre, chef manœuvre en retraite, Luxembourg; *Pauty* Henri, principal clerc de notaire, Luxembourg; *Peters* Jean-Pierre, brigadier de gendarmerie; *Pier* Jean, instituteur, Hollerich; *Prommenschenkel* Michel, échevin, Rippig (Betzdorf); *Punnel* Nicolas, instituteur, Wormeldange;

Rappalle Dominique, commandant des sapeurs-pompiers, Eich; *Raus* Jean-Jacques, instituteur, Dalheim; *Reckinger* Jean-Pierre, instituteur, Bonnevoie; *Reding* Jean-Pierre, président du comice agricole, Everlange; *Reisdorfer* Nicolas, échevin, Schwebsange (Wellenstein); *Remackel* Jean, échevin, Niederaanven; *Remackel* Nicolas, chef-manœuvre en retraite, Bettembourg; *Reyter*, sœur Walburge, institutrice, Boulaide; *Richard* Nicolas, maréchal-des-logis de gendarmerie; *Roth* Henri, concierge en retraite au palais de justice, Diekirch;

Schaaf Jean, échevin, Bigelbach; *Schaminé* Mathias, receveur communal, Rosport; *Schaul*, sœur Colète, institutrice, Eischen; *Scheer* Michel, sapeur-pompier, Luxembourg; *Schiltz* François, brigadier de gendarmerie; *Schmidt* J.-P., facteur des postes en retraite, membre du comité de l'Exmilitarverband, Weimershof; *Schmit* Jean, brigadier des douanes, Luxembourg; *Schmit* Jean, employé, Luxembourg; *Schockweiler* Jean-Nicolas, commis aux écritures des douanes, Esch-s.-Alz.; *Scholer* Jean, aiguilleur de 1^{re} classe, Luxembourg; *Schrader* Jean, échevin, Bœvange-s.-Attert; *Schuster* Jos.-Gust.-Eugène, brigadier des douanes, Mondorf; *Schwall* Jean-Baptiste, chef d'atelier, Luxembourg; *Schwartz*, sœur Madeleine de Jésus, institutrice, Troisvierges; *Schwartz* Nicolas, brigadier de gendarmerie; *Schwartz* Anne, sœur Elise, institutrice, Nospelt; *Schwinnen* Henri, receveur communal, Differdange; *Simon* Bernard, surveillant de la voie, Rambrouch; *Speller* Valentin, employé aux chemins de fer en retraite, Luxembourg; *Speller* Nicolas, échevin, Bech; *Speyer* Anne, institutrice en retraite, Luxembourg; *Staudt* Jean, chef d'atelier, Luxembourg; *Staudt* Guillaume, sous-lieutenant des douanes, Reisdorf; *Steffes* Nicolas, conseiller communal, Flaxweiler; *Steinmetzer* Nicolas, instituteur, Rosport; *Stephany*, sœur Virginie, institutrice, Rodange; *Stirn* Nicolas, brigadier de gendarmerie; *Stirn* Pierre, receveur communal, Berdorf; *Stoffel* Jean, surveillant de la voie, Aspelt; *Stoltz* Hubert, receveur communal, Bœvange-s.-Attert;

Tanson Nicolas, chef-manœuvre en retraite, Rumelange; *Ternes* Edmond, instituteur, Luxembourg; *Thill* Jean, contremaître aux chemins de fer, Luxembourg; *Thill* Charles, instituteur, Hollerich; *Thill* Tony, premier masseur, Mondorf; *Thinnes* Nicolas, aiguilleur de 1^{re} classe aux chemins de fer en retraite, Luxembourg; *Thomas* Marianne, institutrice, Hamm; *Toussaint*, sœur Raphaël, institutrice, Hollerich; *Tres* Jacques, aiguilleur de 1^{re} classe, Esch-s.-Alz.;

Uhrhausen Pierre, employé, Rumelange;

Valentin Pierre, chef d'atelier, Luxembourg; *Vandyk* Jean, brigadier de gendarmerie; *Van Dyck* Henri, employé, Rodange; *Van Werwecke* Joseph, brigadier des douanes, Weilerbach; *Vesque*, sœur Clémentine, institutrice, Rumelange;

Wagner Anne, préposée à la lingerie au château de Berg; *Weis* Marc, commandant des sapeurs-pompiers, Vianden; *Wetwers* J.-P., ancien conseiller communal, Neudorf; *Wetter* Antoine, instituteur, Redange; *Wennig* Pierre, patron-tailleur, Luxembourg; *Weyland* Pierre, brigadier de gendarmerie; *Weyrich* Nicolas, musicien de 1^{re} classe, sergent-major, Luxembourg; *Wildschutz* Jean, ancien échevin, Kleinbettingen; *Zieger*, sœur Félicienne, institutrice, Mertert.

g) la Médaille en bronze :

à MM. *Arnoldy* Pierre, receveur des taxes d'abattage, Luxembourg;

Bastian P., cantonnier en retraite, Frisange; *Basting* Nicolas, ouvrier agricole, Hivange; *Beffort* Pierre, gantier, Luxembourg; *Behm* Henri, brigadier forestier, Saeul; *Betz* Mathias, cocher, Neudorf; *Bichel* Nicolas, brigadier forestier, Lintgen; *Bisenius* J.-P., garde particulier, Hollenfels; *Biver* Jean, cantonnier, Olingen; *Bochler* Nicolas, sapeur-pompier, Esch-s.-S.; *Böhm* Charles, menuisier, Diekirch; *Bayer* Anne, servante, Luxembourg; *Bongard* Jean, sous-brigadier des douanes, Luxembourg; *Bour* Henri, sapeur-pompier, Capellen; *Bourgeois* J.-P., facteur des postes, Larochette; *Bous* Pierre, employé des chemins de fer en retraite, Bonnevoie; *Bracs* Théodore, chef-cantonnier en retraite, Hosingen; *Brauch* Pierre, facteur des postes en retraite, Luxembourg; *Braun* Pierre, lecteur de compteurs, Luxembourg; *Breyer* Théodore, sapeur-pompier, Rollingen (Mersch); *Brimeyer* Jean, cantonnier, Fishbach; *Brisbois* Pierre dit Jean, garde-barrière, Walferdange;

Claude Joseph, facteur des postes, Esch-s.-Alz.; *Colling* Sébastien, lecteur de compteurs, Luxembourg; *Colling* Théodore, cantonnier en retraite, Clervaux; *Cornelius* Pierre, sapeur-pompier, Capellen; *Cremers* Ignace, gendarme de 1^{re} classe;

Daleiden Angèle, ménagère, Osweiler; *Daubensfeld* Jean, chauffeur aux bâtiments communaux, Luxembourg; *Dellere* Guillaume, sapeur-pompier, Bettborn; *Deltgen* Nicolas, gendarme de 1^{re} classe; *Diederich* Nicolas, ouvrier, Bollendorferbrück; *Dondelinger* J.-P., facteur des postes, Ettelbruck;

Eicher Marguerite, Vve *Stemper*, vendeuse, Luxembourg; *Eicher* Mathias, hôtelier, Vianden; *Eischen* Jean, jardinier, Luxembourg; *Emering* J.-P., sacristain et chantre, Eschweiler (Wecker); *Engels* Mathias, aiguilleur aux chemins de fer en retraite, Mersch; *Ennesch* Mathias, aiguilleur aux chemins de fer en retraite, Ettelbruck; *Erpelding* Jean-Pierre, cantonnier, Brandenbourg; *Erpelding* Pierre, serrurier, Hollerich; *Ewert* Jean-Baptiste, sapeur-pompier, Capellen;

Faber Mathias, garde particulier, Hollenfels; *Faber* Nicolas, sapeur-pompier, Larochette; *Fack* Jean, cantonnier en retraite, Beckerich; *Feidt* Jean, facteur des postes, Ettelbruck; *Feiereisen* Jean, sapeur-pompier, Larochette; *Feller* Nicolas, chauffeur, Mondorf; *Ferber* Frédéric, sapeur-pompier, Esch-s.-Sûre; *Ferber* Jean-Baptiste, préposé des douanes, Rosport; *Fischbach* Jean, membre de la Concordia, Luxembourg; *Fischer* Anne, cuisinière, Grevenmacher; *Flener* Jean, sapeur-pompier, Leudelage; *Fllies* Paul, sapeur-pompier, Luxembourg; *Fohrmann* Jacques, chef-piocheur, Dudelage; *Foos* Joseph, facteur des postes, Diekirch; *Fox* Emile, magasinier, Wolwelange; *Frank* Martin, membre de la société de musique, Bettborn; *Frères* Jacques, cantonnier en retraite, Lellig; *Friedrich* François, garde-train en retraite, Luxembourg; *Friob* Théodore, cantonnier, Crauthem;

Gary Jean, cantonnier, Burden; *Gelhausen* Mathias, sapeur-pompier, Kayl; *Georges* Jean, chef d'équipe, Lorentzweiler; *Geschwind* Jules, serrurier, Cessange; *Girsch*, Nicolas, garde champêtre, appariteur, Ell; *Glod* Anne, ménagère, Luxembourg; *Glodt* Michel, garde particulier, Ursfelt; *Gäbel* Nicolas, préposé des douanes, Luxembourg; *Gärgen* Jean, serrurier, Remich; *Gärgen* Joseph, sacristain, Canach; *Goetzinger* Elise, ménagère, Remich; *Graffé* Laurent, ouvrier-voyer, Luxembourg; *Grashoff* Nic., ouvrier, Ettelbruck; *Groff* Ferdinand, sapeur-pompier, Leudelage; *Grund* Jean, chef-cantonnier, Rodange;

Hamilius Jean, sapeur-pompier, Esch-s.-Alz.; *Hansen* Michel, cantonnier, Gonderange; *Hartert* Pierre, ouvrier, Weimerskirch; *Hatto* Charles, chef-fontainier en retraite, Luxembourg; *Heider* Pierre, ouvrier, Dömmeldange; *Heiter* Guillaume, ouvrier, Bereldange; *Hemmer* Nicolas, ouvrier, Hamm; *Hengen* Jean, sapeur-pompier, Wasserbillig; *Hilbert* Mathias, ouvrier, Rodange; *Hoffmann* Théodore, gendarme de 1^{re} classe; *Hubsch* Joseph, facteur des postes, Luxembourg;

Jaeger Pierre, cantonnier, Bissen; *Jung* Nicolas, facteur des postes, Luxembourg; *Jung* Pierre, cantonnier en retraite, Waldbillig; *Jungen* Jean, sapeur-pompier, Schifflange; *Junkel* Michel, sapeur-pompier, Kayl;

Kaiser Jean, gendarme de 1^{re} classe; *Kayser* J.-P., ouvrier d'usine, Esch-s.-Alz.; *Kerschen* J.-P., facteur des postes, Bascharage; *Kieffer* Pierre, sapeur-pompier, Beaufort; *Kintziger* Jean, sapeur-pompier, Esch-s.-Sûre; *Kirchens* André, préposé des douanes, Rosport; *Kirsch* Michel, chef-cantonnier, Wolpert; *Kirsch* Pierre, cantonnier en retraite, Bertrange; *Kirtz* Mathias, cantonnier, Nœrtrange; *Klein* Pierre, préposé des douanes, Esch-s.-Alz.; *Klepper* Marie, vendeuse, Luxembourg; *Kneip* Jean, gendarme de 1^{re} classe; *Kolbach* Pierre, sapeur-pompier, Capellen; *Kowalter* Jean, ouvrier, Strassen; *Kontz*, receveur des taxes de pesage, Luxembourg; *Kremer* Nicolas, sapeur-pompier, Schifflange;

Lanners Nicolas, garde-champêtre-appariteur, Nœrtrange; *Letsch* Jean-Pierre, chef-cantonnier, Mamer; *Linden* Joseph, garde-forestier, Dalheim; *Linden* Nicolas, jardinier, Luxembourg; *Linster* Nicolas, aide-jardinier de la Cour grand-ducale, Luxembourg; *Loeven* Jacques, ouvrier, Esch-s.-Alz.; *Lucius* Hilaire, sapeur-pompier, Leudelange; *Lucius* Jean, sapeur-pompier, Gasperich; *Ludwig* Jean, contre-maître de l'usine à gaz, Luxembourg; *Lux* Nicolas, ouvrier, Ettelbruck;

Mallinger Jean-Pierre, cantonnier, Remerschen; *Medinger* Mathias, ouvrier, Wecker; *Mertz* Nicolas, employé, Lasauvage; *Mertz* Pierre, ouvrier, Lasauvage; *Meyer* Jean-Pierre, ouvrier, Diekirch; *Mischo* Martin, contre-maître, Hollerich; *Moes* Jean, garde-train en retraite, Luxembourg; *Molitor* Nicolas, sapeur-pompier, Ettelbruck; *Molitor* Jean-Pierre, sapeur-pompier, Grosbous; *Molitor* Michel, sacristain, Bettborn; *Mootz* Nicolas, ouvrier, Eich; *Muller* Michel, sapeur-pompier, Luxembourg;

Nennig François, sapeur-pompier, Luxembourg; *Nesser* Henri II, brigadier-forestier, Sandweiler; *Nickels* Catherine, Vve. Schmit, ouvrière, Larochette; *Nicks* François, cantonnier, Cruchten; *Nockels* Jean-Pierre, sapeur-pompier, Holzem;

Oestreicher Willibrord, cantonnier, Burange; *Olinger* Henri, garde-champêtre, Grosbous;

Paulus Nicolas, sapeur-pompier, Esch-s.-Alz.; *Payal* Marie, cuisinière, Clervaux; *Pesch* Pierre, vice-président du « Allg. Handwerker- und Arbeiterunterstützungsverein », Lintgen; *Pesché* G., brigadier forestier, Perlé; *Pletsch* Michel, sapeur-pompier, Hoscheid; *Poorters* Michel, ouvrier, Ettelbruck; *Proess* Frédéric, employé, Dudelange;

Racké Jean, cantonnier, Weiswampach; *Reef* Jean-Pierre, sapeur-pompier, Wiltz; *Reichling* Jean, appariteur, Strassen; *Reinard* J., facteur des postes, Esch-s.-Alz.; *Reiners* Nicolas, sapeur-pompier, Leudelange; *Reinert* François, sapeur-pompier, Larochette; *Reisch* Nicolas, facteur des postes, Ettelbruck; *Reuland* Catherine, vendeuse, Luxembourg; *Reuter* Hubert, sapeur-pompier instructeur, Neudorf; *Reuter* Nicolas, cantonnier, Doncols; *Ries* Paul cantonnier, Osweiler; *Ries* Pierre, gendarme de 1^{re} classe; *Ross* Marie, Vve. Kill, employée, Luxembourg;

Santer Jean-Pierre, facteur des postes, Junglinster; *Schaack* Michel, gendarme de 1^{re} classe; *Schaffner* Nicolas, sapeur-pompier, Hoscheid; *Schandel* Nicolas, sapeur-pompier, Luxembourg; *Schandel* Jean, sapeur-pompier, Luxembourg; *Schaus* Etienne, sapeur-pompier, Redange; *Scheer* François, sapeur-pompier, Luxembourg; *Schmit* Pierre, cantonnier, Bergem; *Schmitt* Marguerite, cuisinière, Luxembourg; *Scholer* Jean, sapeur-pompier, Capellen; *Schossler* Nicolas, sapeur-pompier, Walferdange; *Schroeder*, Nicolas, sapeur-pompier, Hoscheid; *Schroeder* Ernest, facteur des postes, Luxembourg; *Schuster* Jean-Pierre, cantonnier, Boevange-s.-Att.; *Schwartz* Charles, pensionné des chemins de fer Prince Henri en retraite, Lintgen; *Schweich* Jacques, aiguilleur aux chemins de fer en retraite, Kleinbettingen; *Salentiny* Théophile, tanneur, Diekirch; *Sondag* Jean-Jacques, garde-champêtre, Weiler-la-Tour; *Speller* Jacques, chef d'équipe, Dammeldange; *Spiroux* Joseph, portier aux chemins de fer en retraite, Kleinbettingen; *Steffen* Georges, sapeur-pompier, Eich; *Stein* Jean, garde-champêtre et sapeur-pompier, Esch-s.-Sûre; *Steines* Joseph, sapeur-pompier, Bundersberg; *Stelmes* Marie, cuisinière, Luxembourg; *Steyer* Nicolas, sapeur-pompier, Echternach; *Storck* Nicolas, facteur des postes, Mersch; *Streff* Charles, typographe, Luxembourg;

Thibo Pierre, ouvrier, Neudorf; *Thillens* Mathias, sapeur-pompier, Wiltz-Bas; *Thoma* Nicolas, ouvrier,

Kirchberg; *Thomas* Jean, ouvrier, Kirchberg; *Thommes* Mathias, cantonnier, Eschweiler (Wiltz); *Thyès* Nicolas, membre de la fanfare de Pfaffenthal; *Toussaint* Jean, sapeur-pompier, Strassen;

Uveling Georges, cantonnier, Wiltz; *Urbany* Pierre, portier aux chemins de fer en retraite, Luxembourg;

Urhausen Jean, cantonnier, Munshausen;

Wagner-Steichen J., membre de la société de musique, Clervaux; *Wahl* Jacques, cantonnier, Bettendorf; *Waldbillig* Pierre, sapeur-pompier, Grevenmacher; *Weber* Nicolas, cantonnier communal en retraite, Sandweiler; *Weber* Hubert, cantonnier en retraite, Bockholtz; *Weisgerber* Mathias, jardinier, Rollingergrund; *Welter* Joseph, sapeur-pompier, Clemency; *Wenandy* Antoine, ouvrier de l'usine à gaz, Luxembourg; *Wenker* Joseph, ouvrier, Hamm; *Weyrich* Jean, sapeur-pompier, Beaufort; *Wilhelmy-Klees* Charles, membre de la société de musique, Vianden; *Wilmes* Ferdinand, cantonnier, Larochette; *Wilmes* Jean, surveillant, Schifflange; *Wiltgen* Paul, sapeur-pompier, Harlange; *Winandy* Jean-Pierre, infirmier-chef à la maison de santé, Ettelbruck; *Winckel* Jacques, typographe, Luxembourg; *Winkel* Michel, cantonnier en retraite, Esch-s.-Alz.; *Wirth* Jean, sapeur-pompier, Schifflange; *Wirth* Jacques, ouvrier des chemins de fer en retr., Kayl; *Wolff* Gustave, cantonnier, Medernach;

Zacharias Jean, sapeur-pompier, Redange; *Zacharias* Pierre, cantonnier, Dahl; *Zeien* Nicolas, chef-cantonnier, Colmar-Berg; *Zeimet-Wiwenes* Marguerite, sage-femme, Kayl; *Zinnen* Jean-Pierre, ouvrier, Eich.

Avis. — Service sanitaire. — M. E. Demuth, pharmacien à Dudelange, ayant renoncé à l'exploitation de sa concession de pharmacie, le Gouvernement déclare la concession de pharmacie de Dudelange vacante.

Les candidats qui désirent solliciter l'octroi de cette concession sont invités à faire parvenir leur demande au soussigné avant le 1^{er} mars 1929. Les demandes provenant de pharmaciens tenanciers d'une concession personnelle sont recevables.

La demande devra indiquer, en toutes lettres, le montant de la redevance annuelle que le candidat s'oblige à payer au Trésor. Elle sera accompagnée des pièces et données suivantes:

- 1^o les diplômes d'examen;
- 2^o le carnet de proviseur prévu par l'arrêté du 15 décembre 1921;
- 3^o les certificats relatifs aux emplois de collaboration pharmaceutique postérieurs à l'examen de pharmacien;
- 4^o une courte notice biographique (curriculum vitae) certifiée sincère et véritable par le candidat;
- 5^o éventuellement les documents particuliers concernant les autres titres scientifiques du candidat;
- 6^o la désignation de l'immeuble dans lequel le candidat compte s'établir et, s'il s'agit d'une installation nouvelle, le plan détaillé de la future pharmacie et de ses annexes;
- 7^o l'engagement écrit et signé par deux personnes solvables de se porter solidairement garantes de l'exécution de toutes les charges et conditions imposées par l'octroi de la concession.

Le cahier des charges, rédigé au prescrit de l'art. 7 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1905, sera tenu à la disposition des intéressés, dans les bureaux du Gouvernement (Assistance publique et Service sanitaire, Hôtel des Postes 11^e étage) à partir du jour de la publication du présent avis au *Mémorial*.

Luxembourg, le 21 janvier 1929.

Le Directeur général du service sanitaire,
Norb. Dumont.

Avis. — Coopératives viticoles. — Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la « Coopérative viticole de Grevenmacher » a déposé au secrétariat communal de Grevenmacher l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, prénoms et domicile des administrateurs et de tous les associés. — 21 janvier 1929.

Circulaire concernant la revision des listes électorales.

Les colléges des bourgmestre et échevins procéderont, du 1^{er} au 30 avril prochain, à la revision des listes des citoyens qui, ayant à la première de ces dates leur résidence habituelle dans la commune, c'est-à-dire au lieu où ils habitent d'ordinaire avec leur famille, sont appelés à participer à l'élection des membres de la Chambre des députés et des membres des conseils communaux. A cet effet, les colléges échevinaux vont recevoir les formulaires imprimés nécessaires, consistant en une liste originale et en un exemplaire pour copie.

Pour ce qui concerne la procédure à suivre lors de cette revision, nous renvoyons à notre circulaire du 10 janvier 1928, publiée au *Mémorial* de 1928, n° 3, page 78, qui ne comporte aucun changement, sauf que les millésimes y mentionnés de 1928 et de 1929 sont à remplacer par ceux de 1929 et respectivement de 1930.

Tous ceux qui sont appelés à concourir au travail de revision sont priés d'y apporter tous leurs soins, en observant rigoureusement les prescriptions et formalités prévues par la loi.

Luxembourg, le 18 janvier 1929.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
J. Bech.*

*Le Directeur général
de la justice et de l'intérieur,
Norb. Dumont.*

Kundschreiben betr. die Revision der Wählerlisten.

Vom 1. bis zum 30. April künftig schreiten die Schöffenskollegien zur Revision der Listen derjenigen Bürger, die an dem erstgenannten Datum ihren gewöhnlichen Aufenthalt in der Gemeinde, d. h. an dem Orte haben, wo sie gewöhnlich mit ihrer Familie wohnen und an der Wahl der Mitglieder der Abgeordnetenversammlung und des Gemeinderates teilzunehmen berufen sind. Zu diesem Zwecke werden den Schöffenskollegien die nötigen Druckformulare, und zwar eine Originalliste und ein Exemplar zur Abschrift, zugehen.

Was die gelegentlich dieser Revision einzuschlagende Prozedur anbelangt, so verweisen wir auf unser im „Memorial“ von 1928, Nr. 3, Seite 78, veröffentlichtes Kundschreiben vom 10. Januar 1928, das keiner Änderung bedarf, außer daß die darin vermerkten Jahrgänge 1928 und 1929 durch die Jahrgänge 1929, bezw. 1930 zu ersetzen sind.

Alle Personen, die bei der Revision mitzuwirken haben, wollen derselben ihre ganze Sorgfalt zuwenden, unter genauer Beachtung aller durch das Gesetz vorgesehenen Vorschriften und Förmlichkeiten.

Luxembourg, den 18. Januar 1929.

*Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
J. Bech.*

*Der General-Direktor
der Justiz und des Innern,
Norb. Dumont.*

Avis. — Règlements communaux. — En séance du 9 février 1928, le conseil communal de Merttert a modifié le règlement sur la conduite d'eau de la section chef-lieu. — Cette modification a été dûment publiée. — 22 janvier 1929.

— En séance du 29 décembre 1928, le conseil communal de Wiltz a modifié les taxes prévues par le règlement sur l'abattoir de cette ville. — Cette modification a été dûment approuvée et publiée. — 22 janv. 1929